

Les 10 erreurs qui font **perdre la prime CEE.**

Une prime CEE se perd rarement à cause des travaux eux-mêmes. Elle se perd sur une date, une fiche mal lue ou une pièce qui manque. Voici les erreurs que nous rencontrons le plus souvent, et comment les éviter.

01 Signer le devis avant d'engager la démarche CEE

Le financeur doit être engagé **avant la signature du devis** : c'est la preuve de son « rôle incitatif ». Un devis signé trop tôt suffit à faire perdre la prime, même si les travaux sont parfaits.

À retenir : l'engagement CEE vient toujours en premier.

02 Se tromper de fiche

Chaque opération correspond à une fiche officielle. Une même technologie peut relever de fiches différentes selon le site : la déstratification, par exemple, relève de **BAT-TH-142** en tertiaire et de **IND-BA-110** en industrie.

03 Ignorer la version en vigueur

Les fiches sont révisées régulièrement : critères, montants, pièces demandées. Seule compte **la version applicable à la date d'engagement**, pas celle trouvée sur un ancien document.

04 Prévoir un matériel non conforme

Performances, puissance, régulation, niveau sonore : le matériel doit respecter **chaque caractéristique exigée par la fiche**. Un écart sur un seul critère peut rendre l'opération inéligible.

05 Un devis et une facture incomplets

Marque, référence et caractéristiques demandées par la fiche doivent figurer **sur le devis et sur la facture**, dans les mêmes termes. Une mention manquante bloque le dossier.

06 Des travaux réalisés sans les qualifications requises

Certaines fiches imposent que l'entreprise qui réalise les travaux dispose de **qualifications précises**, valides à la date du chantier. Sans elles, le dossier est refusé.

07 Des dates incohérentes

Engagement, devis, signature, début des travaux, facture : **l'ordre des dates est contrôlé**. Une facture antérieure à l'engagement, ou des dates qui se contredisent, et la prime est perdue.

08 Réunir les preuves trop tard

Fiches techniques, note de dimensionnement, photos : ces pièces se préparent **pendant le chantier**, pas au moment du dépôt. Après coup, certaines sont impossibles à reconstituer.

09 Une attestation sur l'honneur mal remplie

Signatures, valeurs relevées, cohérence avec la facture : l'attestation est l'une des pièces les plus contrôlées. **Une case oubliée ou une valeur différente** suffit à bloquer le dossier.

10 Multiplier les interlocuteurs

Entre l'entreprise de travaux, le bureau d'études et le financeur, chacun gère sa partie... et **les pièces se perdent entre deux interlocuteurs**. C'est la cause la plus fréquente des dossiers incomplets.

À retenir : un seul responsable, de l'étude au versement.

— CEE PARTNERS

Nous nous occupons de tout, de l'étude au versement de la prime.

- 0 € de reste à charge sur les opérations éligibles, frais de chantier avancés
- Travaux réalisés par nos équipes, qui réunissent les qualifications exigées par les fiches
- Dossier CEE préparé dès l'étude et suivi jusqu'au versement
- Étude gratuite, un seul interlocuteur du premier appel à la fin du chantier

Faire étudier mon projet

www.ceepartners.fr · 09 51 46 52 08 · info@ceepartners.fr

Ce guide présente les règles générales du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Les conditions exactes dépendent de la fiche et de sa version en vigueur à la date d'engagement de votre opération. Document mis à jour en octobre 2026.